

Gérard Larcher, Président du Sénat.

Etienne Lefebvre : je vous propose d'écouter la question d'un jeune d'un lycée, mademoiselle, si vous voulez vous présenter et poser la question.

Marie et Simon, élèves du Lycée Jeanne Bernard de Talensac.

Dans une société plus individualiste, concurrentielle et mondialisée, les valeurs de solidarité portées lors de la création de la sécurité sociale ont-elles le même sens aujourd'hui, quelles conséquences sur notre système de protection sociale ?

Gérard Larcher

– Merci de m'avoir invité.

Pour répondre à Marie et à Simon : j'ai, moi aussi, relu le discours que Simone Veil avait prononcé, il y a dix ans, pour le 60^{ème} anniversaire. Elle se plaçait dans une perspective historique, et elle situait les réformes de 1944/1945 comme une réaction face à l'inhumanité de la guerre.

Tout ne commence pas en 1945, bien évidemment, ou en 1944. On voit bien, qu'il y a eu des prédécesseurs, et je cite d'ailleurs un homme politique radical de la fin du XIX^{ème} siècle qui a été président du Sénat, Léon Bourgeois : « je souhaite passer de la charité à la solidarité humaine ». Cette doctrine du solidarisme va influencer la construction de la protection sociale. Ça a commencé au travers des accidents du travail avec la grande loi fondatrice de 1898. Nous sommes en période d'industrialisation forte du pays et le risque accident du travail va être le premier à s'imposer.

Puis on va parler retraite avant 1914, et santé en 1928-1930. Ainsi, la protection sociale se construit avec la troisième République. D'ailleurs, l'avatar du drame de 1940, le régime de Vichy, y apportera aussi sa pierre avec la dimension familiale.

Pour moi, vous aurez compris, la sécurité sociale, c'est une solidarité universelle, organisée, qui implique la responsabilité de tous et de chacun dont les élèves viennent de nous parler. Responsabilité qui était au cœur du projet du président Laroque.

Et donc il y a, qu'on le veuille ou non, un bon usage de la sécurité sociale. Et ce bon usage de la sécurité sociale, il est d'abord dans sa gestion. On a un débat permanent notamment, à ce sujet, entre la part des partenaires sociaux et la part

de l'Etat. Les décrets de 1960, les ordonnances de 1967, les ordonnances de 1995/1996 sont là pour nous rappeler les étapes qui ont jalonné la part croissante de l'Etat : gouvernement et parlement avec le PLFSS.

Ce débat se retrouve aujourd'hui sur le rôle à donner aux partenaires sociaux dans la concertation et dans les orientations. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'il faut renvoyer au loin les partenaires sociaux, y compris sur les sujets qui n'appartiennent pas à la sécurité sociale, comme l'assurance-chômage. On a besoin de l'éclairage des partenaires sociaux !

De même le principe cotiser selon ses moyens, et recevoir selon ses besoins est un principe qui ne m'apparaît pas un principe dépassé. Il reste d'actualité !

Un dernier point peut-être: est-ce que la sécurité sociale, est un modèle adapté dans un univers mondialisé ? C'est un vrai sujet. Et 70 ans après, il est évident que la France n'est pas dans la même situation qu'en 45, que le monde n'est même pas du tout dans la même situation qu'en 45, c'est une évidence banale de le répéter.

J'en ai discuté avec Mme Bachelet, dans le cadre de sa mission pour l'ONU sur les socles de protection sociale dans tous les pays du monde. Je me suis encore entretenue avec elle lors de sa visite officielle il y a quelques mois. C'est ce que Martin Hirsch appelle le socle commun de protection sociale. Il faudra trouver des réponses, dans un univers mondialisé, sur la taxation et la localisation de la valeur ajoutée, pour que la mondialisation ne soit pas un facteur destructeur des solidarités nationales. Je vous renvoie aux conclusions du rapport Bachelet qui n'est pas très différent de ce que disait Simone Veil.

Je ne connaissais pas à l'avance la question des jeunes sur le discours de Simone Veil, mais elle a dit quelque chose qui me semble important, en tout cas dans mon engagement public : rien ne m'empêchera de penser que là où il y a la sécurité sociale, la dignité de l'homme est mieux respectée que là où elle n'existe pas.

Huit ans plus tard, le rapport Bachelet conclut dans des termes tout à fait identiques à ceux de Simone Veil.

Etienne Lefebvre :- Merci Gérard Larcher. Il y a un autre rapport qui est paru hier, qui va dans votre sens, sur les bases fiscales, puisque l'OCDE a fait un travail considérable pour convaincre les Etats. On va voir ce que ça donne, mais c'est sans doute une réponse mondiale à un problème considérable pour les moyens des systèmes budgétaires et sociaux des Etats, en particulier la France. Je veux vous poser une question sur les valeurs de 45, sont-elles en danger

aujourd'hui ? On a parlé tout à l'heure d'un certain égoïsme, de ce « I want my money back » qu'on entend ici ou là, y a-t-il un risque de tourner le dos à la sécurité sociale, en disant : je veux en avoir pour mon argent ?

– **Gérard Larcher** : j'évoquais tout à l'heure les partenaires sociaux, et l'importance qu'ils doivent garder dans la concertation et les orientations. Je voudrais, ici, évoquer les questions qui se posent sur la régulation des dépenses et leur financement. On voit bien que sur le financement, tout a été basé sur un modèle de plein emploi, de contrat de travail à durée indéterminée, et d'une forme très fréquente alors d'emploi à vie. Or, on est dans un modèle complètement différent : la fragilité de l'emploi, l'apparition de l'économie numérique, l'apparition aussi d'un système d'auto-entrepreneuriat.

Le débat que nous avons aujourd'hui est de savoir comment nous faisons participer l'ensemble de cette économie au financement de la sécurité sociale, tout en gardant un coût du travail compétitif. Il faut éviter d'assister à des délocalisations de plus en plus exotiques ou évanescentes d'un certain nombre d'activités d'une part, et d'autre part faire en sorte de couvrir aussi l'économie numérique. Uber ou Bla-Bla Car ne doivent pas être totalement hors champ. L'accord qui vient d'être obtenu au niveau mondial me semble très important.

Je reviens aux pistes de réflexion évoquées notamment par Dominique Schnapper. Une des grandes innovations, c'est Michel Rocard, avec la CSG. Je mentionne aussi la CRDS qui, je rappelle quand même l'histoire, a été présentée comme un système temporaire. Contribution volontaire obligatoire ou temporaire, ça fait partie de ces mots absolument extraordinaires que le génie français sait inventer...

Etienne Lefebvre– Ce sera fini en 2024.

— **Gérard Larcher** On verra, je vous donne rendez-vous ! En tout cas, on ne peut pas se satisfaire d'un déficit structurel de la sécurité sociale. Il faut qu'on retravaille autour du mix cotisations/CSG/TVA sociale qui nous permettra d'assurer son financement. C'est aussi un sujet qu'on peut décliner au plan européen. A un moment où l'Europe ne va pas si bien que cela, c'est peut-être l'occasion d'une réflexion commune entre les pays de l'Union européenne.

Je rebondis sur les questions posées. Premier sujet : la régulation. Est-ce qu'on redéfinit le périmètre ? Comment on régule ? Tout à l'heure, vous avez évoqué l'ONDAM, on voit bien que c'est un processus contraignant ; il donne d'ailleurs des résultats. Je pense qu'on arrivera à tenir un ONDAM à 1,75 %. Mais ce niveau conduit nécessairement à des réformes structurelles de notre système de soins.

J'ai été frappé par ce qu'a dit Dominique Schnapper. Elle a dit, si je résumais : la sécurité sociale demain, c'est moins de prestations monétaires et plus de services. Je suis entièrement d'accord.

Plusieurs exemples : le développement des soins ambulatoires par rapport à l'hospitalisation classique. La place de la prévention, parent pauvre de notre système de soins. Quelle part pour les services aux personnes avec notamment la dépendance à traiter.

Je suis sorti de mes fiches !!! Au fond, la Sécu a réussi. Elle nous donne un modèle qui a trouvé un équilibre entre libertés individuelles et créances sur la société. Et aujourd'hui, c'est inhérent au modèle républicain. Et ce n'est pas par nostalgie d'une ordonnance prise par le Général de Gaulle, ce n'est pas le sujet. Qu'on soit une personnalité éminente ou qu'on soit ramassé dans la rue, vous avez un col du fémur fracturé, vous êtes traité, et cela dans un système qui est l'honneur de la République et l'incarnation de ses valeurs. Pour moi, c'est fondamental, et là-dessus, je ne transigerai jamais.

Mais au fond, est-ce que le fait d'être protégé n'a pas détruit un certain nombre de solidarités ? Solidarité familiale, solidarité locale ? Et est-ce qu'il ne faut pas trouver un équilibre entre le choix collectif, qui était celui de Pierre Laroque, d'Alexandre Parodi, ou même de Léon Bourgeois avec le solidarisme, et d'un autre côté la responsabilité de chaque personne ?

Je crois qu'il faut une réflexion de société sur le champ de ce qui doit être collectif, pris en charge collectivement, et ce qui est du ressort de l'individu. Mais cela ne veut pas dire qu'individualisme signifie repli sur soi et égoïsme. Je crois qu'il faut qu'on y réfléchisse. Dans la pensée libérale, il y a longtemps qu'on se pose cette question entre individu et collectif. Je vais même évoquer l'encyclique qui conclut Vatican II, *Gaudium et Spes*. Que dit Paul VI ? Je suis pour une éthique individualiste pour autant que l'individualiste ait une éthique collective. C'est une vraie question qui est posée à nos sociétés.

– C'est votre dernier mot Gérard Larcher ?

– **Gérard Larcher** – Ah non ! Je ne veux pas terminer sur une encyclique ! Je pense que vous avez posé, Bertrand Fragonard et Dominique Schnapper, un certain nombre de questions à traiter.

La question du chômage d'abord. Nous sommes, pour une longue période encore, je le crains, face à un chômage de masse. Et le chômage, bien sûr, est lié à une croissance insuffisante. Je le sais puisque Jean-Louis Borloo et moi-

même, avons été les derniers ministres à connaître la baisse du chômage, pas à cause de notre génie, mais parce que nous avions de la croissance. Avec les nouveaux emplois qui se créent et que nous avons évoqués, il faut qu'on soit imaginatifs pour les « intégrer » à la sécurité sociale.

Et souvenons-nous que le chômage a un coût social, un coût financier et des conséquences sur le moral de la nation. Et ce sujet de l'emploi, il faut qu'on l'aborde, pas simplement sous la forme du psychodrame des statistiques mensuels, mais comme un élément d'une politique globale.

Second sujet : l'âge légal de départ à la retraite. Il va falloir se parler vrai. Il y a une augmentation de l'espérance de vie, et à celle-ci doit correspondre une augmentation de l'âge de départ en retraite. C'est inéluctable. Il y aussi la question des régimes complémentaires, et je ne doute pas que le président de la République en parlera, car c'est un sujet important. J'espère qu'il fera l'objet d'un accord national inter professionnel.

Enfin terminons par la notion d'universalité. L'universalité, on y a déjà mis un coup de canif avec la réforme des allocations familiales l'an dernier. C'est regrettable. L'universalité nous garantit un modèle qui reste collectif et partagé. Et ça fait partie des valeurs d'une communauté nationale qui ne peut pas se diviser en addition de communautés. En tout cas, ma vision est qu'on doit avoir un socle commun, dans notre République, un certain nombre de valeurs en partage dont fait partie la sécurité sociale. C'est notre bien commun et c'est au cœur des valeurs républicaines. Voilà. Merci beaucoup.

Etienne Lefebvre – C'est votre dernier mot Gérard Larcher ?
Merci beaucoup.